

L'Esprit de la loi

La loi dans le Nouveau Testament

La loi dans les écrits de Paul

La liberté à l'égard de la loi

Consacrons ici quelques pages plus particulièrement à l'étude de la liberté à l'égard de la loi, tel que la développe notamment saint Paul. Ce sujet peut être considéré, avec la doctrine de la justification par la foi seule, comme l'un des sommets de la pensée théologique du grand apôtre.

L'Évangile peut être présenté comme la Bonne Nouvelle de la libération de l'homme du joug de la loi. Vue sous cet angle, la loi est considérée principalement comme une puissance négative de condamnation et comme une force de perdition.

Soulignons bien, insistons même, que le Christ Libérateur l'est principalement en ce sens-là; car les malentendus à ce sujet, notamment à l'heure actuelle et dans les théologies dites de libération, ne manquent pas et obscurcissent énormément ce concept biblique et paulinien.

La loi ne fait pas seulement connaître au pécheur son péché, mais elle lui montre son besoin d'aller vers celui qui peut le faire revivre. Aussi la loi, avec son outil, le péché, s'il est permis de s'exprimer de la sorte, tient l'homme captif. Romains 7 l'exprime avec force (voir aussi Rm 5.20). « *La loi est intervenue pour que l'offense abondât* » (Rm 4.15), elle produit la colère. Dans 1 Corinthiens 15.56 et 2 Corinthiens 3.6, la loi est présentée comme une force qui tue. Ce sera notamment sa lettre aux Galates qui soulignera avec force cette nature de la loi. La lettre désigne tantôt le péché, tantôt la loi comme la cause de notre emprisonnement et aliénation religieuse. Le péché dérive sa puissance de la loi. La captivité sous le péché est grave parce qu'elle est selon la loi.

L'apôtre reconnaît que c'était bien là l'intention de Dieu; la loi devait produire ce résultat. Certes, ce n'est pas l'intention exclusive. Cependant, la loi révèle en plein jour notre état de pécheur, afin de faire abonder la grâce (Rm 5.20; Ga 3.19). Paul compare la loi au pédagogue qui doit nous conduire au Christ (Ga 3.24). Ne pensons pas que l'apôtre, en comparant la loi à un pédagogue, lui attribue ou reconnaît une fonction éducatrice. Il n'en parle pas de façon positive, comme si Paul admettait la signification éducatrice de la loi cérémonielle, par exemple. C'est l'épître aux Hébreux qui soulignera cet aspect ou cette fonction de la loi. Le pédagogue est l'esclave qui garde les enfants et les accompagne à l'école. Le mot possède donc un sens péjoratif. Aussi doit-il être compris dans ce sens : la loi est un rude et sévère surveillant qui force les hommes à venir au Christ. Elle le fait en les conduisant dans une impasse morale et religieuse. Elle rend impossible toute autre forme

d'émancipation du joug du péché. Elle prouve de manière redoutable une telle impossibilité. Voilà la façon dont Dieu se sert de la loi comme pédagogue pour conduire au Christ (voir Ga 3.22-25).

Mais ceux qui sont morts avec le Christ sont à présent libres de cette action condamnable et mortelle de la loi; ils sont les membres du corps du Christ; ils n'existent plus comme des misérables assujettis à une loi implacable. Ils n'appartiennent donc plus à la loi, comme la femme n'appartient plus à son mari défunt (Rm 7.1-6). « *Le Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous* » (Ga 3.13; voir Ga 2.19). Le chrétien est libre de la loi en ce sens que la loi a perdu pour lui son caractère coercitif et sa forme de l'Ancien Testament. Dans Galates 5.18, nous lisons : « *Si vous êtes conduits par l'Esprit, vous n'êtes point sous la loi.* » Un tel passage nous montre que nous n'avons pas encore tout dit sur la pensée de Paul relative à la liberté de la loi, n'ayant parlé jusqu'ici que de la malédiction qui accompagne la loi.

La liberté de la loi concerne aussi l'exigence de la loi. Dans Galates 5.2, Paul écrit d'ailleurs clairement que la circoncision n'est plus exigée, et dans 4.10, que Dieu ne demande plus l'observation des jours, des mois, des temps et des années. Ainsi, il est évident que Paul n'a pas en vue une libération par rapport à la loi cérémonielle. À ses yeux, l'Ancien Testament, la Torah, forme un ensemble et présente une parfaite unité.

D'autres passages traitent de la liberté à l'égard des exigences de la loi; des passages affirment le caractère permanent de la loi. En Galates 5.14, Paul s'exprime au sujet de la loi de l'Ancien Testament en la qualifiant de norme du bien et du mal; il énumère quelques vertus qui doivent caractériser les croyants. Il ajoute : la loi n'est pas contre ceux qui possèdent ces vertus et les mettent en pratique (5.23). L'exigence de la loi reste (Rm 8.4; 13.1; voir aussi Rm 3.31; 7.12-14; 1 Co 9.8-9; Ga 3.21). Les croyants doivent se servir l'un l'autre par amour. Cet amour est pour Paul un amour fondé et affirmé par la loi (Rm 13.9). Dans Romains 3.31, nous lisons que la loi n'a pas été anéantie par l'Évangile, mais que l'Évangile la confirme. Il s'agit ici clairement de la loi dans sa forme impérative. Romains 8.4 désigne l'accomplissement de la justice de la loi en ceux qui ne marchent pas selon la chair, mais selon l'Esprit, même comme le but de l'œuvre du Christ.

La solution à cette apparente contradiction est donnée si on se rappelle que le chrétien n'est plus sous la loi (Rm 6.14-15), mais pas davantage sans la loi. Ils sont, certes, libres envers la loi comme envers une puissance étrangère qui les régent. Ils ne sont plus sous la loi, mais ils sont la propriété du Christ.

Propriété du Christ, ils cherchent à faire ce qui est agréable au Seigneur; c'est lui qui a accordé la liberté d'exécuter ce désir. La puissance du péché ne les empêchera pas d'agir ainsi (Rm 7.4-6). La liberté chrétienne n'est pas seulement la liberté envers quelque chose, mais aussi la liberté en vue de quelque chose. Le chrétien est libre du péché. Cela veut aussi dire qu'il a reçu la liberté de servir Dieu. La liberté chrétienne n'est pas dissolution. On rentrerait immédiatement dans l'esclavage du péché et sous la malédiction de la loi si la liberté chrétienne était cette liberté neutre. Elle est plutôt la liberté d'accomplir la volonté du Père céleste et du Christ le Sauveur (Rm 6.15-23; Ga 5.13).

Le croyant trouve cependant la volonté de Dieu dans la loi de l'Ancien Testament. La volonté de Dieu n'a pas changé essentiellement. La différence est du côté de l'homme qui prend maintenant plaisir à la loi de Dieu (Rm 7.22; Jr 31.33; Éz 36.27). La loi a donc perdu son caractère hétéronome et coercitif. Le chrétien aime vivre selon la loi. Elle est à ses yeux la loi du Christ (Ga 6.2; 1 Co 9.21). Dans la loi, il entend la voix de son Père.

La foi en Christ est aussi la racine d'une nouvelle obéissance (Rm 6.11a). Le Christ n'a pas porté sur lui seulement la malédiction de la loi, mais il a voulu accomplir aussi la justice de la loi (Rm 8.4) en accordant au croyant la liberté pour l'amour qui est l'accomplissement de la loi, et ce dans la mesure où la loi continue à exprimer la volonté de Dieu.

En parlant de la direction des croyants par l'Esprit et des fruits de l'Esprit, l'apôtre n'entend pas que la prédication de la loi soit désormais superflue. Après avoir parlé des fruits de l'Esprit (Ga 5.22-23), il exhorte à accomplir la loi du Christ (Ga 6.2). Cette loi du Christ implique cependant qu'elle revête une forme qui corresponde à la situation causée par le développement de l'histoire du salut, situation donc du Nouveau Testament. Cela a, en premier lieu, des conséquences pour toutes sortes de prescriptions qui sont typiques de la période de l'Ancien Testament comme la circoncision, l'observation des jours, des mois, etc. C'est pourquoi Paul peut écrire que celui qui considère la circoncision comme obligatoire revient vers l'économie de l'Ancien Testament et il agit en contradiction avec la « glorieuse » liberté chrétienne acquise et offerte par l'œuvre rédemptrice du Christ (Ga 5.1).

Celui qui s'imagine devoir obéir à des prescriptions de la loi montrera que la loi est encore pour lui une puissance extérieure, une autorité entre Dieu et lui-même. Il veut obéir à la loi simplement parce que la loi le demande. La loi est pour lui un standard moral indépendant, ainsi qu'elle l'était devenue pour les pharisiens. Mais adopter une telle attitude envers la loi fait de l'homme son esclave. Non seulement il en demeure l'esclave, mais encore il attribue à la loi une autorité normative indépendante et ultime. Il est esclave aussi de son désir de s'améliorer par ses propres œuvres légalistes. L'homme et sa moralité demeurent et occupent le centre de la religion. Celui qui vit vraiment dans la liberté que le Christ lui a donnée ne considère plus la loi comme une instance entre Dieu et lui-même. Il ne veut pas obéir au Christ parce qu'il veut s'améliorer lui-même, pour avoir la possibilité de se respecter lui-même (voir Ga 4.1-7). Le chrétien veut obéir spontanément à la volonté de Dieu. Il est vraiment libre pour le service de Dieu et pour le service du prochain; il a cessé d'occuper le centre de sa religion. La loi a une place dans sa vie, mais en tant que loi de la liberté (Jc 1.25; 2.12). Elle n'est plus une loi et une norme hétéronome; mais au contraire, elle lui fait entendre la voix de son Père céleste qu'il connaît par le Christ.

Dès lors, on comprend la grande inquiétude de Paul au sujet des Galates qui s'aliènent de la grâce libératrice, en reconnaissant à la loi une fonction d'asservissement. La pratique de la circoncision est le signe de leur retour à l'esclavage. Les Galates qui se font circoncire montrent que la loi n'est pas encore pour eux la loi du Christ; la loi entre eux-mêmes et le Christ tient le rôle d'un intermédiaire hétéronome.

Soulignons que le changement intervenu, et dont l'apôtre est le grand et passionné héraut, ne concerne pas seulement une partie de la loi, mais la totalité; non seulement une pratique cérémonielle, mais toute la loi considérée comme force d'aliénation par rapport à la grâce du Christ. Or, à présent, aussi bien la forme que le contenu de tous les commandements sont déterminés par la réalité de la nouvelle économie dans laquelle Dieu parle à des fils qui ont reçu dans leur cœur l'Esprit, et par lequel ils peuvent crier Abba Père! (Rm 8.15).

Ce développement de la pensée de Paul explique aussi pourquoi l'amour reste le centre de toutes les exigences de Dieu. À partir de la croix et de la résurrection du Christ, les croyants sont passés de la minorité à l'âge adulte.

L'identité de l'enseignement de Paul avec celle du Christ est remarquable. D'une part, on peut dire que la loi est permanente, de l'autre on peut évoquer un nouveau commandement du Christ.

La question du rapport entre la loi et la liberté chrétienne est d'une telle importance que les malentendus, voire les perversions qui circulent au sujet de la nature de cette dernière nous invitent à un examen très attentif. Saint Paul la décrivait avec une grande beauté dans le texte classique de Galates 5. Il convient également de méditer sur un autre texte connu du même auteur, dans 2 Corinthiens 3.17.

Le Christ, devenu Libérateur, nous affranchit de la tyrannie de l'Adversaire, du pouvoir du mal, de l'angoisse de la mort, du jugement de Dieu. Devenus peuple nouveau, nous lui appartenons corps et âme, dans la vie comme dans la mort. Le Christ nous fait avancer par son Esprit, nous fait croître et rend possible que les fruits produits par celui-ci mûrissent. Nous savons à présent que nul ne peut servir deux maîtres. « *Choisissez qui vous voulez servir.* » Choisir c'est éliminer. Servir la créature plutôt que le Créateur, n'est-ce pas la plus dégradante des servitudes, même et lorsque ce « culte » voué aux faux dieux prétend libérer celui qui s'y adonne?

Notre liberté n'est ni formelle ni extérieure, et par conséquent notre obéissance elle aussi ne sera plus formelle. Nous sommes libres parce que, grâce à l'assistance de l'Esprit, nous accomplirons ce que Dieu ordonne, nous marcherons dans la sanctification, sans laquelle nul ne verra le Seigneur. Nous avons cessé de vivre dans la sphère de la loi externe, impersonnelle, fardeau et joug pesants. À présent, la loi est écrite sur des tablettes de chair. Ainsi comprise, la présence de l'Esprit en nous procure une joie nouvelle.

À la lumière de toutes les affirmations bibliques relatives à la liberté chrétienne, saisissons-nous suffisamment la raison pour laquelle l'Écriture sainte nous exhorte, avec une insistance particulière, de ne pas abuser de notre liberté? N'est-elle pas avant toutes choses, dans un sens chronologique, affranchissement par rapport à la loi considérée comme moyen de salut? Nous n'avons plus à gagner ce salut, à le mériter. Mais n'est-elle pas également cette liberté soumise au Père, qui nous aime et que nous aimons? Le motif de la liberté chrétienne est de rechercher l'approfondissement de notre foi et de notre sanctification, édifier le prochain, et, enfin, notre désir suprême doit être de glorifier Dieu. L'amour qui règle la loi inspirera le renoncement, engendrera la spiritualité authentique et contrôlera chacun de nos choix.

Pour l'homme païen, ancien ou moderne, il existe une liberté autonome parce qu'elle est fondée sur une morale autonome, centrée en l'homme et issue de lui. L'Évangile ne parle pas ainsi de la liberté ou de la morale. La notion d'une éthique autonome lui est étrangère. Des expressions telles que « manière de vivre », « se conduire », « porter des fruits », « selon la justice et selon l'Esprit », ou encore « vérité », « sanctification », « amour » et « sagesse » témoignent de notre reconnaissance et de notre soumission dans l'Esprit à la volonté de Dieu exprimée dans sa loi.

Tout cela est le signe de ce nouveau style de vie vécu dans la liberté, mais liberté soumise et disciplinée par une norme supérieure. La vie nouvelle est définie par son point de départ, à savoir Jésus-Christ. Dans ce sens, la morale chrétienne est principalement une morale de relation dans la foi avec le Christ Libérateur. Elle reçoit sa signification et son contenu par rapport à celui qui nous a rachetés et à qui nous appartenons. Cette relation vivante dicte au fidèle sa manière d'être et de se comporter dans tous les domaines de ses activités. Ce qu'il fait dépend essentiellement de ce qu'il est. Le verbe être précède le verbe faire. Le chrétien est en Christ et sa vie se résume dans son nom.

Ce fondement évite à la fois le moralisme légaliste et toute démission ou négligence par rapport aux obligations et aux responsabilités que nous devons assumer. Le contraire du péché n'est pas la vertu, mais la foi. Notre position de chrétiens ne se limite pas à celle du justifié une fois pour toutes. Car celui qui a été justifié cherchera sans cesse la sanctification. Le péché n'est pas une réalité extérieure, mais intérieure, car elle colle à notre personne comme la peau à la chair. Ce n'est que par la foi que nous pourrions lui opposer une résistance victorieuse.

La foi en Christ est le fondement de notre liberté et de notre éthique. Nos actions seront bonnes dans la mesure où nous en aurons saisi le motif. C'est pourquoi nous ne cultivons pas un « certain bien », comme si nous pouvions accomplir quelque bien par nos propres forces. C'est le Christ en nous qui accomplit son œuvre. La nôtre consiste à croire qu'il opère par son Esprit. Cette œuvre consiste à nous libérer, entre autres choses, de la morale autonome et de la prétention à vouloir accomplir le bien en dehors de Dieu. Nous avons été créés et appelés à vivre non pas conformément à des « lois » et à des « traditions » humaines, mais conformément à la Parole de Dieu, qui est à la fois Évangile et loi.

L'expression « *tout est permis, mais tout n'est pas utile* » annonce à la fois les limites de la liberté chrétienne et sa nature glorieuse. Elle signifie liberté structurée, soumise à une norme, pratiquée à l'intérieur de la loi-ordonnance. « *Ne faites pas de votre liberté le prétexte de vivre d'une manière charnelle, en suivant les impulsions de votre nature* » (Ga 5.13).

Le Christ, qui nous a affranchis, nous enseigne à renoncer au mal, aux convoitises et à vivre dans ce siècle présent selon la tempérance, la justice et la piété. L'actualité de ce thème est grande. Aussi bien dans le monde sécularisé que dans une Église incertaine et en dérapage, nous ressentons vivement l'absence d'une claire direction, voire d'un avertissement prophétique salutaire, rappelant les limites de la liberté et surtout la présence de la norme absolue. La « joyeuse » déliquescence moderne et l'incapacité des chrétiens de donner des réponses précises dans un monde où le sexe, la drogue, la violence et l'argent dominant et mettent en péril la vie sociale appellent l'exigence d'un enseignement rigoureux et ferme concernant les fondements de la sanctification. Il était plus aisé jadis, semble-t-il,

de discerner le bien du mal! L'Église de naguère accordait des réponses claires à des questions précises. Actuellement, les réponses se transforment rapidement en interrogations qui, dans la plupart des cas, se transforment en perplexité et dégénèrent en angoisse chez les chrétiens, pourtant appelés à vivre leur liberté d'enfants de Dieu et à briller dans ce monde de ténèbres comme la lumière qui éclaire les païens.

Les contours de la liberté chrétienne y seront mieux précisés. Admettons pour un instant l'hypothèse de la possibilité d'une « morale géographique ou historique », c'est-à-dire ce qui jadis, et dans tel ou tel endroit, était interdit nous laisse aujourd'hui insensibles. Cependant, la situation de fait ne contient pas implicitement la reconnaissance d'une liberté devenue anarchie. Pratiquement, le chrétien sait ce qu'il convient de faire. L'amour dû à Dieu fonde l'amour envers le prochain. On sait comment la notion même de l'amour joue actuellement un rôle d'explosif pour la morale et pour la liberté. C'est donc sur ce terrain-là que la norme de la loi de Dieu a été abrogée. La liberté chrétienne a dégénéré en licence et, entre les mains de la morale situationniste, l'amour, lui, est devenu la pire des hérésies modernes. Il ne se réfère ni au commandement ni même à la croix du Christ et encore moins au Saint-Esprit. L'Écriture prescrit expressément de ne rien faire, au nom de la liberté, qui violerait le devoir au nom d'une loi qui démolirait les fondements de la foi.

Liberté chrétienne et morale situationniste sont donc incompatibles. La liberté chrétienne a une profonde motivation, car elle naît de notre gratitude, mais elle est aussi attendue de l'avenir. Elle sait que le salut est l'accomplissement objectif, en notre faveur, d'une œuvre externe, mais simultanément, une expérience subjective, une œuvre interne opérée en nous. L'union du croyant avec le Christ inclut ces deux aspects complémentaires de la même expérience chrétienne. Les expressions « *extra nos* » (en-dehors de nous) et « *in nobis* » (en nous) soulignent cette complémentarité. Notre salut est une œuvre du passé, une expérience présente, mais aussi une espérance future.

Aaron Kayayan, pasteur

L'Esprit de la loi. Éléments pour une éthique chrétienne et réformée. Foi et Vie Réformées, 1996.

L'auteur (1928-2008) a été pasteur réformé en France et a exercé un ministère radiophonique pour l'Europe, le Québec, l'Afrique francophone et l'Arménie.

www.ressourceschretiennes.com



2016. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))